Fuite ballon d'eau chaude

Par Cloclo13
Bonsoir
Désolée je ne sais pas dans quelle catégorie mettre ma demande.
Je suis locataire et suite à une fuite du ballon d'eau chaude j' ai eu malheureusement une surconsommation (ma facture a plus que doublée) je suis retraitée avec des petits moyens, est ce que je peux demander au propriétaire de me faire un geste un éventuel remboursement car je n' y suis pour rien, c'est une ancienne maison de village.
D' avance je vous remercie pour votre réponse.
Cordialement.
Par yapasdequoi
Bonjour,
Vous pouvez toujours demander. Mais rien dans la loi n'oblige le bailleur à vous rembourser.
Il faut surveiller régulièrement votre compteur pour éviter ce type de surprise désagréable.
Par Cloclo13
Merci pour votre réponse rapide.
Tel que je le connais malheureusement je ne vais même pas lui en parler.
Prenez soin de vous.
Par yapasdequoi
Il a quand même réparé la fuite ?
Par Cloclo13
Oui encore merci pour a vous.